

BULLETIN *Pédagogique* de l'Institut d'Etudes Occitanes

Avril-Mai 1951

Mensuel

Numéro 2

Abonnement pour
1951
80 francs
I. E. O.
1, rue Lafaille
TOULOUSE
C.C.P. 1074-53, Toulouse

Rédaction - Administration - Publicité : 1, rue Lafaille — TOULOUSE — Téléphone : MA 77-82

C.I.D.O.
BÉZIERS

Lo 7^{en} Congrès de l'Escòla Modèrna

Montpelhièr (20-23 de Març de 1951)

PERQUE parlar d'un tal Congrès dins lo Butletin pedagogic de l'I. E. O. ? D'en primièr, de mercé qu'es un Congrès pedagogic, lo Congrès del pus grand movement pedagogic francès. E, per subrepuès, perqué me pensi, qué que ne diga Castan, que serà demèst los mèstres que practican las tecnicas Freinet, que se trobaràn de mai en mai los melhors aparaires de la lenga nôstra. Una pedagogia basada suls besonhs de l'enfant e sus la vida pôt pas far de mens.

Me diretz que la part de la lenga occitana èra puslèu modèsta dins l'expausicion. A nosautres de far que venga pus bèla ! Una « Garba occitana » èra aquí ça que la, alestida per Vernet, regent a Solages-Bonaval (Avaron). — N'es estat rendut compte per la ràdio, dins una emission de l'I.E.O. — Pòrta al dessus del titol la mencion : « pareis quand pôt ». Rai, lo n° d'abans, lo primièr, lançat per Elèna Gracia-Cabanas, èra de 1948. Un còp cada dos ans es bensai pas de tròp ; agacharem de i tornar pus sovent.

I aviá atanben una garba provençala ; « Nosto Garbo », e aguèrem l'escasença d'escanviar qualques idèas subre'l subjècte de l'unitat grafica amb lo seu respectable. Gravier, de Tourves (Var).

L'exposicion de trabalhs d'enfants revestissiá aqueste an una importància jamai atencha : de centenas de dessenhhs, — amb mai d'un cap-d'òbra, — e los albums,

(Suite page 6)

AVERTISSEMENT

Nous rappelons que jusqu'en juillet 1951, notre Bulletin est consacré exclusivement à des recherches théoriques sur la pédagogie occitane. A partir d'octobre, nous espérons pouvoir fournir aux maîtres des renseignements pratiques et les aider ainsi dans leur tâche journalière.

L'I.E.O. se préoccupe, dès maintenant, d'éditer les manuels scolaires. Pèr jòia recomençar et De la langue au pays, premières réalisations pédagogiques occitanes. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur ces ouvrages. Qu'ils nous aident, principalement en répandant les bulletins de prospection inclus dans ce numéro et en obtenant que les directeurs d'écoles inscrivent nos livres sur leurs commandes annuelles.

Letras sus la Pedagogia

AQUESTE butletin foguèt aparelhat dintre l'I.E.O. especialament per una correspondéncia entre Felix Castan e ieu.

Nôstra basi de discussion foguèt una evidéncia : la semblança de pensada entre lis escrivans d'Oc. Vouguerian traire li consequéncias d'aqueu comportament occitanista basic dins un domeni de l'activitat intellectuala : la pedagogia.

Li letras publicadas ara s'intéressan mai que mai au problèma dau fonccionament interior de l'escòla. La question de l'ambiéncia de l'escòla es estada abordada pèr Castan dins un article dau primièr butletin.

En publicant adonc aquesti letras avem simplement l'ambicion de menar nôstri legèires a una reflexion sus l'originalitat d'una pedagogia d'èime occitanista.

Esperam que nos faràn tenir son vejaire.

R. LAFONT.

La loi du 11 Janvier 1951

MALGRE la portée très limitée de ses applications, la loi du 11 janvier 1951 est tout simplement un événement historique dans la vie de la France. C'est, après plus de quatre siècles, la première contradiction officielle à l'esprit de l'édit de Villers-Cotterets ; c'est, après cent cinquante ans, l'abjuration des erreurs linguistiques de 1794 ; c'est la fin d'une persécution gouvernementale des dialectes, tantôt larvée, tantôt acharnée ; c'est la consécration légale du terme « langue occitane » (art. 10) et l'élimination implicite du sordide « patois » ; c'est la première victoire d'une cause fidèlement et opiniâtrement défendue depuis plus d'un siècle. Nous n'aurons pas le mauvais goût de nous appesantir sur ce triomphe. D'autant plus que ce qui intéresse les enseignants, en la matière, est beaucoup moins la justification théorique d'un fait acquis que l'élucidation de ses conséquences réelles et de ses modalités d'application.

Le caractère essentiel des mesures prévues par la loi est qu'elles sont purement facultatives (malgré ce qu'en ont dit, de mauvaise foi sans aucun doute, certains journaux parisiens). Un enseignement ne sera organisé dans les établissements publics qu'à la suite d'un désir librement exprimé : par les élèves, par les parents d'élèves, par les maîtres eux-mêmes (art. 3). Mais chaque fois qu'un tel vœu se sera manifesté, la loi devra être appliquée.

Essayons maintenant de voir en quoi pourra consister la mise en œuvre des dispositions légales dans chaque ordre d'enseignement.

L'enseignement supérieur, depuis longtemps déjà, assure l'enseignement des langues régionales, sans parler, bien entendu, de l'histoire (à Toulouse, il y a même un cours de folklore). Des diplômes sont délivrés chaque année, et l'art. 11, b, d'enfonce une porte ouverte (mais

non c, créant l'enseignement du catalan à Bordeaux, Paris et Toulouse). Or, ces diplômes sont « d'Université » et ne peuvent entrer en compte pour une licence d'enseignement. Aussi, des démarches vont-elles être entreprises pour les faire transformer en diplômes « d'Etat », et, à ce moment-là, les Certificats d'études supérieures occitanes, catalanes, etc., pourraient constituer — par option — le quatrième certificat des licences modernes. Toutefois, tels qu'ils sont encore à ce jour, ces diplômes vont prendre une valeur pratique incontestable. Quand un cours d'occitan sera demandé dans tel collège ou lycée, dans telle école normale, il faudra bien nommer dans l'établissement le candidat compétent en la matière. Sans qu'on puisse fixer d'ores et déjà des précisions de barèmes ou de notation, il est évident que, par le seul jeu de l'offre et de la demande, le maître d'internat ou le professeur capable d'enseigner ce qu'il a appris sera forcément préféré pour le poste où l'on a besoin de son savoir. Et ceci s'applique aux élèves-maîtres, qui ont tout intérêt à suivre les cours de formation dans les écoles normales (article 5), ou à en demander la création s'ils n'existent pas : tout instituteur aimant son métier se devra, à l'avenir, de pouvoir satisfaire l'intérêt de ses jeunes élèves touchant la langue et la civilisation héréditaires.

Au second degré, l'enseignement prendra place dans le cadre des activités dirigées : c'est-à-dire que les fonds spéciaux attribués à ces activités devront servir à rémunérer le travail supplémentaire du professeur d'occitan. Quant à ce qu'il convient d'enseigner, les buts les plus prochains devront être les mêmes dans le premier et dans le second degré. Nous allons essayer d'en dégager quelques-uns. Avant tout, neutraliser dans l'esprit des enfants les préjugés dont l'occitan est depuis si longtemps malade : aucun maître ne pourra hésiter, songeant que le seul et unique motif du décri où est tombé l'occitan est sa condition de langue de classe, langue des petits, des humbles, des campagnards, des gens « pas chic » ou « ordinaires ». On combattra efficacement ce complexe en révélant aux enfants ses véritables racines historiques et sociales, en donnant l'exemple d'un occitan « sérieux », en mettant en valeur la reconnaissance légale des langues régionales : c'est là l'essentiel. L'étude de la langue, menée avec prudence et discrétion, surtout dans le premier

la loi du 11 Janvier 1951

par J. SEGUY,
Professeur à la Faculté
des Lettres de Toulouse

degré, devra moins consister à donner des notions, qu'à guider l'élève dans la culture de l'occitan qu'il connaît déjà ou dans la recherche directe et personnelle de l'occitan qu'il saurait peu ou mal. Il importera de braquer son attention sur la langue d'oc ; on lui conseillera d'écouter ceux qui la parlent bien autour de lui. Les méthodes actives trouveront largement à s'employer à cette tâche : enquêtes familiales sur telle partie du trésor des mots (qu'il ne faut jamais séparer des choses), récolte des contes et des traditions (songer à l'œuvre magnifique de Perbosc, instituteur), etc..

Ces investigations personnelles, même les plus élémentaires, poseront à l'élève la nécessité de l'écriture, et il faudra alors lui apprendre à noter décemment l'occitan. Pour cela, des livres, des méthodes, sont indispensables : qu'on se rassure, dès la rentrée prochaine, l'*Institut d'Etudes Occitanes* mettra à la disposition des maîtres et des élèves une série de manuels parfaitement adaptés aux modestes nécessités du plan prescrit par la loi et où tous les maîtres, même ceux qui n'auraient pas suivi une préparation spéciale — ils sont la grande majorité — trouveront une tâche entièrement préparée. Le morcellement dialectal de l'occitan actuel ne sera pas un obstacle : les petites anthologies sous presse donneront des textes en grands dialectes moyens, dont la fréquentation incitera les élèves à dépasser ce particularisme étroit dont les ruraux sont si jaloux.

L'article 2 autorise les instituteurs — enfin ! — à utiliser le dialecte pour le profit de l'étude du français. Il serait superflu de signaler ici aux maîtres du premier degré, tout le parti qu'on peut tirer de l'occitan dans d'innombrables cas d'espèce touchant l'orthographe ou la formation des mots : ils le savent mieux que personne. Contenons-nous de rappeler quelques principes généraux. Les Occitans s'expriment en du français déféctueux, non point parce qu'ils parlent « patois » — combien de Méridionaux, ignorant pourtant et méprisant l'occitan, jargonnent un français détestable ! — mais parce qu'on se contente de leur dire de temps en temps : « Il ne faut pas

dire comme ceci, mais comme cela ».

Les particularités du français méridional reposent essentiellement sur le substrat occitan : ce qu'il faut, c'est donner aux enfants une conscience claire de la structure des deux langues : voici ce qui est purement français, voici ce qui n'est qu'occitan, voici ce qui est commun aux deux. Pour sortir de la confusion, il faut *démêler* : on a peine à comprendre qu'un tel truisme ait pu rester si longtemps méconnu. Ensuite, on admettra définitivement qu'un enfant sachant deux langues — même si l'une est de second plan — par acquisition directe et simultanée (bilinguisme), sera forcément plus riche que celui qui a été élevé dans un seul idiome, même si ce langage unique est le plus beau, le plus logique, etc., du monde. La gymnastique, si justement vantée à propos de l'étude du latin, qui consiste à transposer d'un cadre linguistique dans un autre, est tout aussi valable pour le couple français-occitan : l'esprit d'un enfant rompu à ce sport mental sera forcément plus souple. De plus, un bilingue direct se trouve singulièrement favorisé pour l'acquisition ultérieure des langues étrangères : qu'on songe à l'étonnante facilité des Européens de l'Est, élevés bien souvent dans la pratique de deux ou trois idiomes très différents, et à l'inaptitude pitoyable d'un grand nombre de Parisiens ou de Londoniens à prononcer correctement une autre langue que la leur. Contraindre un jeune rural à oublier l'occitan, devra être considéré, dorénavant, comme une véritable mutilation.

Les grands élèves du second degré, et aussi ceux des cours complémentaires, seront initiés puis perfectionnés dans la connaissance des chefs-d'œuvre littéraires et artistiques de notre pays : il est impossible d'entrer ici dans le détail des ressources infinies qu'ouvre un tel domaine. Qu'on sache seulement que des collègues du second degré, autorisés d'une expérience et d'une foi éprouvées, mettent au point des méthodes et des manuels prévus pour une efficacité précise. Le baccalauréat reconnaîtra, par une épreuve honorifique (art. 9), la culture occitane des candidats (les dispositions de cet article devront entrer en vigueur dès la session de juillet 1952).

Il ne reste plus aux enseignants déjà convaincus qu'à préparer pour octobre prochain un départ du bon

(Voir suite page 4)

craindre l'ironie ou la froideur du maître.

Mais aussi, quelle joie et quel étonnement pour les enfants à la réception des journaux scolaires, de pouvoir lire un texte en langue d'Oc venu d'une école séparée d'eux par des centaines de kilomètres et quelle sympathie on éprouve pour ces camarades inconnus qui parlent comme nous !

Sans leçons méthodiques de grammaire, les enfants lisent très facilement les textes, même en graphie occitane. Nos Rouergats ont lu sans peine des textes de camarades limousins et, si quelques mots leur sont inconnus, nous pensons qu'il y en a bien davantage dans les textes français.

Nous ne parlerons que pour mention des prolongements des textes d'Oc. Les contes du terroir, les textes de Bessou ou de Mouly, le théâtre d'Oc, sont prisés des enfants... et des parents et un élément très important du succès de nos fêtes scolaires.

En résumé, il est très facile d'exciter chez les enfants le désir de lire et d'écrire en langue d'Oc. au moins dans les régions où elle est restée la langue maternelle, la seule langue employée par tous, riches ou pauvres, depuis le docteur, le notaire, jusqu'au curé et à l'instituteur.

P. D. V.

Le « Bulletin Pédagogique de l'I.E.O. » est entièrement rédigé par des maîtres de l'enseignement public, dans un esprit laïque. Son action ne peut en aucun cas être confondue avec une entreprise confessionnelle quelle qu'elle soit. Il s'adresse aux membres des divers degrés de l'enseignement.

La Loi du 11 Janvier 1951

(Suite de la page 2)

ped, en créant un climat favorable dans les classes (ce sera le plus facile), dans les milieux des parents (déjà plus délicat, parce qu'ils se fient volontiers aux errements familiaux), dans les groupements professionnels (et c'est en pensant à cette fin qu'on a noté ces quelques remarques), auprès de l'administration (aisé, puisque les maîtres sont forts de la loi et qu'ils peuvent compter sur des soutiens décisifs). Tout est prêt, ou le sera en temps voulu : à chacun d'exploiter les magnifiques possibilités offertes.

Un ancien élève

(Suite de la page 3)

tiens à mettre l'accent, c'est le caractère *naturel, conforme, normal*, le caractère *cela va de soi*, sous lequel nous apparaissaient à nous, jeunes élèves, ces classes de gascon.

Elevé à la campagne, parlant tout naturellement le gascon et sans m'être jamais posé de question sur ma langue maternelle, je retrouvais avec les classes de gascon, un *fait* qui n'était pour moi que le prolongement naturel de mon bi-linguisme d'origine.

De ces classes de gascon, toute propagande était absente, félibréenne ou autre. Nous savions vaguement qu'il existait des groupements militant pour le gascon, mais nous ne savions rien, ou presque rien, d'eux. Notre classe de gascon n'était pas pour nous un *combat*, mais une *parcelle normale de notre emploi du temps d'écoliers*, et c'est ce qui en faisait la force.

Aujourd'hui, quarante ans après, si les questions occitanes continuent à se présenter à moi sans romantisme, comme des questions sociales qu'il faut résoudre simplement parce qu'elles ont une valeur humaine, c'est probablement grâce à cet enseignement reçu en toute simplicité, comme partie intégrante de l'enseignement dû à des élèves gascons.

Aujourd'hui qu'une loi prévoit l'enseignement de la langue occitane, l'enseignement qui se dégage pour moi de mon expérience personnelle d'écolier gascon, c'est que la cause de la langue d'Oc sera gagnée seulement le jour où son enseignement sera devenu une chose normale, indiscutée, *hors de toute revendication*, lorsqu'il sera entré dans le système pédagogique employé à l'égard des jeunes occitans, comme un rouage normal de cette pédagogie. Car c'était comme rouage pédagogique normal que fonctionnait la classe de gascon dont j'ai été l'élève.

En terminant, qu'il me soit permis de rendre hommage au créateur et à l'animateur de cette classe de gascon, le professeur Léopold Méden qui, fidèle à sa langue et à sa terre, aujourd'hui, depuis la mort de Fernand Sarran, poursuit la publication de l'*Armanac de la Gascougnou*.

Ismaël GIRARD.

Letras sus la Pedagogia

de F. CASTAN Octobre de 1950.

PEDAGOGIA E SINTESI DE LA CONEISSENÇA. — La portada generala de nôstra accion d'Institut ven de çò qu'avèm la tasca d'organizar ensemble totes los sectors de la cultura sens cap d'excèpcion: devèm en camin fasant fornir un principi d'unitat al saber uman. Sèm en situacion d'acampar teoricament e practicament una sintèsi de la coneissença.

Aquela ambicion trespasa pas nôstres mejans se procedissèm amb metòde e prudéncia.

Lo ròtle de la pedagogia es aici essencial.

Cal far tombar las muralhas entre ensenhaires de la cultura e creators de la cultura, balhar al creator una tòca, al pedagóg una basi.

D'aquí lo principi director que nos guidarà dins tota nôstra òbra de renovacion pedagogica: cercar los punts d'identitat a cada edat del mainatge entre la fôrma de sa pensada e de sa creacion e las fôrmas objectivas de pensada de l'adult. I a pas qu'un mond, lo de la vertat, que lo mainatge descobra piada a piada e non pas coma tròp sovent los novators o vòlon un mond pueril a despart del mond dels òmes.

Mas l'error de la pedagogia tradicionala èra de comprene pas las lèis de progrès de l'esperit jove...

Çò que disé sembla banal: i cal soscar davant una plena escòla de dròlles. E se trachar que los mainatges nos van servir eles de guides per renovar nôstra pensada d'adultes, per l'orientar dins lo sens del destin de l'òme, e dins lo sens d'una totalitat organica.

Lo punt de vista del pedagóg, s'abandona los metòdes d'exposicion « escolars » de las realitats de la vida intellectuala, es justament lo punt de vista que descobra l'espandièr entèr de la cultura amb un critèri de jutjament umanista per jutjar çò qu'es digne d'èstre ensenhat e çò que n'es pas. Deu procedir a l'analisi logica de las fôrmas de la cultura, remarcar çò que la vida e l'accion